

## Portrait d'un grand juriste : à propos de la biographie de H.L.A. Hart

Gregory Bligh

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/etudes-benthamiennes/718>

DOI : [10.4000/etudes-benthamiennes.718](https://doi.org/10.4000/etudes-benthamiennes.718)

ISSN : 1760-7507

### Éditeur

Centre Bentham

### Référence électronique

Gregory Bligh, « Portrait d'un grand juriste : à propos de la biographie de H.L.A. Hart », *Revue d'études benthamiennes* [En ligne], 12 | 2013, mis en ligne le 20 janvier 2014, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/etudes-benthamiennes/718> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/etudes-benthamiennes.718>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

Droits réservés

---

# Portrait d'un grand juriste : à propos de la biographie de H.L.A. Hart

Gregory Bligh

---

## RÉFÉRENCE

Nicola Lacey

Nicola Lacey, *A Life of H. L. A. Hart, The Nightmare and the Noble Dream*, Oxford University Press, 2004, ISBN-13 : 978-0199202775, 422 p.

- 1 Cela fait maintenant dix ans que Nicola Lacey nous a livré cette saisissante biographie de l'illustre juriste britannique H.L.A. Hart, intitulée *A Life of H.L.A. Hart, the Nightmare and the Noble Dream*<sup>1</sup>. La tâche n'était pas aisée.
- 2 D'une part, Hart est sans doute le juriste le plus lu du monde anglo-saxon, et comme certains ont pu le remarquer<sup>2</sup>, il est parfois compliqué d'écrire sur Hart étant donné que tout le monde a débuté ses études de droit avec la lecture du *Concept de droit*<sup>3</sup>. Pour cette raison, les travaux de cet auteur ont tendance à faire partie du cadre intime du rapport des juristes anglo-saxons à leur discipline : tout le monde connaît Hart, et tout le monde a « son » Hart. Ainsi, c'est avec une certaine incrédulité que l'on peut accueillir les révélations sur l'homme véritable et ses ambitions, mais également ses influences intellectuelles – souvent surprenantes. D'autre part, seul un théoricien pouvait raisonnablement entreprendre le projet d'écrire la biographie de ce philosophe dont les travaux sont d'une rigueur analytique éclatante, mais il fallait également un juriste pour en apprécier véritablement l'univers et le contexte (celui des facultés de droit et des habitudes de raisonnement des juristes). Le plus dur était cependant de trouver, en sus de ces compétences, une plume littéraire et une grande sensibilité pour comprendre et restituer avec justesse l'existence et les tribulations d'un homme si complexe et dont la vie fut si riche. Enfin, il fallait une grande motivation pour

parvenir à décrypter les volumineux papiers de Hart, car qui a eu la chance de consulter ses papiers sait le mérite qu'il y a à s'attaquer à son écriture manuscrite notoirement illisible.

- 3 A tous ces égards, cette biographie satisfait les plus hautes exigences, comme en témoigne l'impressionnante somme de recensions dont elle a fait l'objet dans les plus grandes revues juridiques et philosophiques, et dont des extraits sont reproduits au début de l'ouvrage. Le Professeur Lacey nous offre un récit passionnant en retraçant les étapes du développement des idées de H.L.A. Hart. Elle nous livre également – et c'est sans doute l'élément le plus saisissant de cet ouvrage – un tableau des tourments profonds et des névroses qu'il dut surmonter (et dont on se demande en fin de compte si elles n'ont pas eu raison de lui) et nous dévoile la manière dont elles sont indissociables de son approche intellectuelle. Malgré le fait que Hart soit le juriste anglo-saxon le plus commenté de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ce livre parvient néanmoins à apporter une véritable contribution aux études hartiennes. Comme nous le verrons plus loin, Lacey nous dévoile de nombreux éléments qui nous permettent de mieux comprendre la genèse des idées de ce grand juriste, ce qui nous mène parfois assez loin des habitudes de lecture qui ont pu se former après plusieurs décennies d'analyses et de controverse doctrinales.

## De multiples carrières

- 4 Présentons tout d'abord les principales étapes de la vie de Hart telles qu'elles ressortent de ce livre. Herbert Lionel Adolphus Hart (1907 – 1992) est né dans une famille juive à Harrogate, une petite ville thermale au nord de l'Angleterre, de parents tailleurs qui tenaient une boutique destinée à la clientèle privilégiée qui s'arrêtait prendre les eaux sur le chemin de leur résidence de vacances dans le Lake District, près de la frontière écossaise.
- 5 Ayant reçu une solide instruction dans des écoles d'élite (Cheltenham College dans un premier temps, puis Bradford Grammar School), il se rendit à l'université d'Oxford (admis à New College) en 1926 pour y suivre le cursus de *Literiae Humaniores* – une combinaison de grec, de latin, d'histoire antique et de philosophie. Ce fut à Oxford qu'il fit la connaissance de futurs grands hommes dont il resta proche toute sa vie, comme Richard Wilberforce (futur président de la juridiction suprême du pays, la Chambre des Lords), Douglas Jay (ministre sous le gouvernement Labour d'après-guerre), et le philosophe Isaiah Berlin. Sous l'influence de deux de ses professeurs, H.W.B. Joseph et A.H. Smith, Hart fut dans sa jeunesse un ardent platonicien, et le demeura d'ailleurs jusqu'au moment de son retour à Oxford (son ambition était initialement d'écrire un livre sur Platon).
- 6 Il obtint en 1929 son diplôme avec les plus hautes distinctions, et décida de se consacrer à une carrière au barreau. Il se rendit à Londres pour débiter une formation d'avocat (qui jusque récemment en Angleterre était une formation presque exclusivement pratique, auprès d'un autre avocat), passant en 1930 et en 1931 les deux examens d'entrée à la profession. Il fut appelé au barreau en janvier 1932. Durant la période où il exerça la profession d'avocat, Hart devint rapidement l'un des *chancery barrister* les plus talentueux du pays (les *chancery barrister* se spécialisent dans l'institution de l'*equity* plutôt que de la *common law*).

- 7 Lorsque la guerre éclata, il chercha à s'engager dans l'armée mais fut réformé en raison d'un problème cardiaque. En revanche, il fut recruté au MI5, les services de renseignements intérieurs britanniques, dans la division chargée de la fameuse mission de contre-espionnage « Double Cross » qui menait – avec grand succès – une campagne de désinformation des forces allemandes par le biais d'agents-doubles. Il se distingua dans ces fonctions et prit la direction d'une des sous-divisions de la mission, devenant un personnage clé des relations entre MI5 et MI6 (le service des renseignements extérieurs) jusqu'à la fin de la guerre.
- 8 Hart épousa en octobre 1941 Jenifer Williams, fille du juriste de droit international Sir John Fischer Williams, qui avait eu une forte influence sur le développement et la promotion de la Société des nations. Jenifer Williams avait elle-même étudié l'histoire à Oxford, et choisi de passer le concours de la haute fonction publique, devenant la femme la mieux classée jusqu'alors à cet examen (reçue troisième en 1936). Elle devint plus tard professeur à Oxford et publia, entre autre, un ouvrage majeur sur l'histoire de la police britannique<sup>4</sup>.
- 9 C'est lorsqu'il était dans les services secrets que Hart rencontra pour la première fois les jeunes philosophes Stuart Hampshire et Gilbert Ryle, qui lui firent découvrir les idées de la philosophie du langage ordinaire qui se développait à Oxford sous l'influence de J.L. Austin dans le sillage du second Wittgenstein. Il semble que Hart ait fait une impression si forte lors de ses études à Oxford qu'il fut contacté à plusieurs reprises au cours des années 1930 pour savoir s'il accepterait d'y enseigner la philosophie. Au lendemain de la guerre, se sentant extrêmement réticent à l'idée de reprendre une carrière au barreau qu'il n'estimait plus en mesure de lui apporter une satisfaction intellectuelle suffisante, Hart accepta une offre de son ancien professeur A.H. Smith (qui espérait trouver en Hart un allié pour raviver l'idéalisme platonicien à l'université) pour retourner à Oxford y enseigner. C'est ainsi qu'il se retrouva de nouveau à New College en 1945, à l'âge de 38 ans – et sans avoir rien publié, ni rédigé de thèse de doctorat –. Ses intérêts se portèrent rapidement sur la philosophie du langage ordinaire, et il fut convié par J.L. Austin à participer aux fameux « séminaires du samedi matin » qu'il tenait dans ses appartements à Magdalen College et qui étaient devenus l'un des lieux de foisonnement des idées nouvelles de ce courant philosophique (la liste des participants est fort impressionnante et comprend entre autres Friedrich Waismann, G.A. Paul, A.M. (Tony) Honoré, R.M. Hare, P.F. Strawson, J.O. Urmson, et Geoffrey Warnock). Hart fut rapidement acquis à ces idées et devint un membre très actif de ce cercle, tenant par exemple un séminaire sur la responsabilité morale et juridique avec J.L. Austin durant les années 1950<sup>5</sup>. Ce furent d'ailleurs les compétences juridiques de Hart – qui lui permettaient de comprendre les subtilités de l'opération du langage dans la production d'effets juridiques – qui contribuèrent plus que tout autre facteur au développement de la théorie des « actes de langage » d'Austin (articulée dans l'ouvrage posthume *How to Do Things With Words*<sup>6</sup>).
- 10 Bien qu'il eût pensé avoir quitté pour de bon le droit au profit de la philosophie, cette alliance de compétences fit de lui un candidat idéal à la chaire de *jurisprudence* (philosophie du droit) d'Oxford, à laquelle il accéda en 1952. Il y poursuivit ses travaux de philosophie du langage ordinaire qu'il commença à appliquer à la théorie du droit. Ceci déboucha sur deux ouvrages majeurs : *Causation in the Law* (rédigé en commun avec Tony Honoré en 1959<sup>7</sup>), et *The Concept of Law* (1961<sup>8</sup>). Hart se pencha également rapidement sur des problématiques de philosophie du droit pénal (plusieurs articles

sont réunis dans le recueil *Punishment and Responsibility*<sup>9</sup>), mais aussi de philosophie politique. En effet, son cycle de conférences *Law, Liberty, and Morality* (1963)<sup>10</sup>, prononcées à l'université de Stanford en 1962, est une contribution importante à la pensée libérale anglo-saxonne du XX<sup>e</sup> siècle et constitue une critique décisive – inspirée des travaux de J.S. Mill – de l'entreprise de mise en œuvre par le droit des normes de moralité sociale conventionnelle. Par ailleurs, un recueil d'essais sur des thèmes divers de théorie juridique est paru en 1983<sup>11</sup>.

- 11 C'est au sommet de sa carrière, invité partout dans le monde, que Hart prit le monde par surprise en annonçant en 1968 qu'il renonçait à la chaire de *jurisprudence* d'Oxford, et organisant son remplacement par l'un de ses grands critiques – et anciens étudiants – Ronald Dworkin. Passionné par la pensée utilitariste depuis sa jeunesse, il se consacra par la suite à un travail d'édition scientifique des travaux de Bentham dont la publication n'avait été jusqu'alors que très parcellaire. Il publia en 1982 un recueil *Essays on Bentham*<sup>12</sup>, qui révèle toute la fascination qu'éprouvait Hart pour ses prédécesseurs utilitaristes. Hart demeura à Oxford, devenant pendant un temps le directeur de Brasenose College, et continua d'écrire jusqu'à son décès en 1992 à l'âge de 85 ans.

## Des dilemmes internes à la recherche de la troisième voie

- 12 Il y aurait de nombreux points à relever et discuter dans un ouvrage de cette profondeur, mais nous n'en évoquerons que quelques uns. L'élément véritablement marquant que parvient à faire ressortir Lacey est le tourment personnel dans lequel était enfermé Hart et qui était l'envers de son étincelante carrière publique. Une large partie de cette biographie traite de la profonde crise d'identité dont Hart semble avoir souffert toute sa vie durant. D'une part, il lutta avec son identification à ses origines juives qu'il ne parvint jamais véritablement à « fondre » dans son personnage de *gentleman* anglais intégré à l'*establishment* britannique (et il semble qu'il ait été, à quelques occasions du moins, l'objet d'attitudes antisémites). D'autre part, il y avait une forte tendance dépressive dans la famille Hart (sa sœur fut dépressive dès le plus jeune âge, et son père se suicida) qui mena vers la fin de sa vie à son internement dans un hôpital psychiatrique où il dut subir des traitements par électrochocs. Cependant, l'élément le plus surprenant de ce récit de vie (et qui ne parvint à la connaissance du grand public qu'avec cette biographie) est sans aucun doute la souffrance liée aux ambiguïtés de son identité sexuelle : Hart était un homosexuel refoulé et avait avoué ses penchants à sa (très progressive) femme avant leur mariage.
- 13 Tout ceci contribua à un état de tension permanente qui empêcha Hart de pouvoir véritablement trouver sa place dans le monde. Ce mal-être interne était d'autant plus important que sa femme et certains de ses amis les plus proches ne découvrirent qu'après sa mort – en lisant ses papiers – la profondeur des angoisses et des doutes d'un homme qui accompagnait donnait une telle impression de solidité et de sérénité en surface. L'insupportable sentiment d'aliénation qui en a résulté rend la lecture de cette biographie, par moments, extrêmement douloureuse. Toutefois, Nicola Lacey rend compte de tous ces éléments avec beaucoup de tact. Cet ouvrage a suscité de vives critiques de la part de certains, comme le philosophe Thomas Nagel, qui ont considéré que des éléments si intimes auraient dû demeurer secrets étant donné que Hart ne

semblait pas avoir l'intention de les divulguer<sup>13</sup>. D'autres, comme Neil MacCormick, ont salué au contraire la mesure avec laquelle le biographe traite son objet<sup>14</sup>. Si le matériau est effectivement des plus intimes, il ne nous semble pas que l'ouvrage sombre dans le voyeurisme ni dans un émotivisme excessif, et le biographe ne manque pas de délicatesse ni de discrétion à des endroits où il y aurait sans doute eu plus à dire (une partie des papiers de Hart réunis depuis la parution de cette biographie dans les archives de New College ne sont d'ailleurs ouverts à la consultation que sous réserve d'une autorisation expresse de la famille).

- <sup>14</sup> Qui plus est, le recours à ces matériaux intimes nous semble tout à fait pertinent dans une biographie intellectuelle de H.L.A. Hart. En effet, il n'est pas impossible que cette tension interne aille de pair avec la mesure et la nuance caractéristique de ses travaux. Par exemple, à la différence de Kelsen qui pose sa conception de la science du droit, de la norme, et son hypothèse logico-transcendantale de la *Grundnorm* dans les premiers passages de la *Théorie pure du droit* pour en dérouler ensuite les conséquences<sup>15</sup>, ce n'est qu'après avoir discuté longuement les thèses de ses interlocuteurs dont il retient tous les éléments possibles que Hart finit par articuler, dans les quatrième et cinquième chapitres, du *Concept of Law* les notions centrales de sa présentation conceptuelle du système juridique – notamment l'union des règles primaires et secondaires ainsi que sa notion de la règle de reconnaissance comme règle sociale émergeant de la pratique des acteurs du droit (qui sont chez Hart les justiciables en plus des juges et des autorités juridiques) –. Il n'a eu de cesse, tout au long de son œuvre, de rechercher la troisième voie entre écoles de pensée rivales (comme entre les « *rule-sceptics* » et les « *formalists* » sur la question de l'interprétation dans le *Concept of law*, ou dans les concessions qu'il fait à l'école du droit naturel dans le même ouvrage en admettant la possibilité d'un contenu minimum empirique du droit naturel).
- <sup>15</sup> Pour cette raison, il est très intéressant de découvrir, dans cette biographie, toute l'énergie que consacra Hart à l'intériorisation des critiques que l'on lui opposait et dont il cherchait à tenir compte – avec une bonne foi surprenante (et qui semble par moments presque naïve étant donnée l'absence de réciprocité dont il semble avoir bénéficié) – pour réviser ses positions lorsque ces critiques lui semblaient légitimes. C'est ainsi, par exemple, qu'il reconnaît l'intérêt des thèses défendues par ses adversaires (Fuller par exemple<sup>16</sup>, mais également Dworkin<sup>17</sup>), et qu'il insiste, tout en défendant son point de vue, sur l'absence d'incompatibilité de leurs positions et des siennes. Développant une *dialectisation* constante des positions adverses (c'est-à-dire l'identification de l'espace logique respectif des idées et des concepts de sorte à identifier les incohérences, les contradictions, mais également l'absence de contradictions là où l'on a affaire à des espaces logiques distincts, car il ne s'agit pas de trouver des *compromis* entre des positions qui revendiquent un même espace), c'est le rejet hartien du dogmatisme et du réductionnisme qui, nous semble-t-il, constitue l'une des trames les plus soutenues de ses travaux.
- <sup>16</sup> La biographie de Lacey offre des indices quant à la genèse de cette approche méthodologique qui ne semble pas étrangère au sentiment d'aliénation éprouvé par Hart. Le conflit entre les diverses facettes de sa personnalité qu'il ne parvenait à concilier a sans doute contribué à l'empêcher de s'identifier dogmatiquement à une école de pensée unique ; et c'est peut-être ce qui l'a poussé à toujours chercher à comprendre et à considérer sérieusement les positions d'autrui, et cela même lorsqu'elles semblaient lui être diamétralement opposées. Lacey nous révèle en effet

dès les premières pages du livre (p.xix) que Hart glisse sans interruption (« *seamlessly* »), au fil des ses journaux intimes, de ses doutes et de ses angoisses personnelles aux considérations théoriques sur lesquelles il travaillait au même moment, ainsi qu'aux critiques académiques qu'il cherchait à comprendre et utiliser dans le développement de ses idées. Bien entendu, cela ne nous dit rien sur la validité de l'approche méthodologique de Hart, mais ce récit de vie se révèle néanmoins d'une grande importance si l'on s'intéresse justement à la nuance et à la mesure inhérents à ses développements théoriques.

## La place importante des sciences humaines

- 17 Un second point particulièrement intéressant ressort de cet ouvrage. On y voit apparaître, au fil des pages, des interlocuteurs de Hart que l'on attend naturellement. On a par exemple plaisir à découvrir le récit de ses rencontres avec des juristes comme Lon Fuller, Hans Kelsen, Joseph Raz, ou encore Ronald Dworkin. Des penseurs plus anciens comme Bentham et John Austin (à ne pas confondre avec J.L. Austin) occupent également une place importante. Cette biographie fait néanmoins ressortir certaines influences auxquelles on ne s'attendrait pas nécessairement.
- 18 Là où la théorie du droit continentale s'intéresse de près à l'épistémologie, du fait de l'influence de Kelsen et de Ross, il semble que ce soient les *sciences humaines* qui aient eu une influence déterminante sur le développement des idées de Hart, ce que l'on devine au demeurant à la lumière de son notoire anti-réductionnisme scientifique<sup>18</sup>. Lacey insiste sur l'importance de la solide formation classique qu'a reçu Hart (p.137<sup>19</sup>). Il s'était distingué dès son enfance par son aisance en latin et en grec ancien, matières qu'il approfondira à l'université en plus de l'étude de l'histoire et de la philosophie antiques (pp. 20-29). Nous savons d'ailleurs d'après l'un de ses articles moins connus qu'il étudiait les sources anciennes dans la langue originale<sup>20</sup>. Nous avons déjà souligné l'influence des idées de Platon sur le jeune Hart jusqu'à son retour à Oxford. Aristote exerce également une influence subtile tout au long de son œuvre. Non seulement il s'agit d'un auteur fréquemment cité par Hart<sup>21</sup>, mais d'autres – dont l'un de ses anciens doctorants – ont relevé l'influence méthodologique d'Aristote sur la théorie hartienne de la définition des termes juridiques (notamment par l'identification d'un « cas central » d'application d'un concept ainsi que des cas marginaux qui s'y rapportent par analogie, ce qui permet à Hart d'une part de résister à l'idée que tous les contextes d'application d'un concept doivent *partager* une caractéristique fondamentale commune pour que le terme porte véritablement un sens)<sup>22</sup>. Qui plus est, Hart relève lui-même la proximité entre la redécouverte chez Chaïm Perelman de la dialectique aristotélicienne et les idées développées par la philosophie du langage ordinaire en Grande-Bretagne<sup>23</sup>, proximité que d'autres relèvent également<sup>24</sup>. Cependant, Nicola Lacey ne développe pas ce rapprochement dans son ouvrage, et n'examine donc pas la profondeur des implications qui peuvent en découler. Néanmoins, il est tout à fait intéressant, si l'on tient à l'esprit l'influence qu'a pu avoir la philosophie du langage ordinaire sur la pensée de Hart, que Lacey fasse également ressortir toute l'importance des *sources classiques* dans la genèse de sa philosophie du droit.

## Le discours empirique et la philosophie du langage ordinaire

- 19 Il y a toutefois un élément dans cette biographie qui peut surprendre le lecteur. A plusieurs reprises, Lacey semble soutenir que la pensée de J.L. Austin n'a eu qu'une influence temporaire sur la pensée de Hart, et qu'il a ressenti le besoin de s'en éloigner à un moment donné. Elle en veut pour preuve que, dès le *Concept de droit*, Hart ne consacre plus beaucoup de place à une analyse linguistique des discours juridiques comme il l'avait fait dans *Causation in the Law* en réunissant des centaines d'exemples concrets tirés de décisions de justice réelles pour en examiner le *rationale* sous-jacent (p.146 & 214-215). Elle observe qu'en dépit de cela, l'analyse de Hart demeure solidement conceptuelle, et elle en vient à s'interroger sur la raison pour laquelle Hart ne s'est pas tourné vers une analyse sociologique du phénomène juridique (pp. 229-233, 260-261). Si nous comprenons bien Lacey sur ce point, alors l'origine de ces questionnements semble double : d'une part Lacey semble soutenir que l'analyse conceptuelle hartienne, en ne se focalisant plus sur les usages linguistiques concrets, se coupe d'une base empirique suffisante pour étayer ses généralisations ; et elle semble considérer d'autre part que la philosophie du langage ordinaire de J.L. Austin est une philosophie exclusivement linguistique qui ne consiste qu'à considérer le contexte dans lequel les énoncés linguistiques et les actes de langage interviennent (p.217). Lacey soutient ainsi que Hart aurait sans doute été plus sensible à la profondeur de l'enracinement social des institutions juridiques s'il avait plutôt suivi la pensée du second Wittgenstein (et qu'il avait conçu le phénomène juridique comme une « forme de vie » qui est le support de « jeux de langage » que le philosophe doit faire ressortir et examiner. Cela aurait mené selon elle le positivisme hartien dans le sens de développements plus empiriques (p.217-218).
- 20 Ces passages nous laissent quelque peu perplexes. La pensée d'Austin n'est pas une entreprise de collection d'usages linguistiques dans leur contexte, mais une véritable critique de l'empirisme logique du Cercle de Vienne<sup>25</sup> visant à montrer que le langage ordinaire, parce qu'il a émergé dans le monde réel pour répondre aux besoins d'individus mis face à des situations réelles, établit des distinctions bien plus pertinentes pour la construction d'un discours empirique qu'un langage artificiel, bien que ce dernier soit logiquement plus abouti. Il s'agit non pas d'une philosophie dont le contenu se limite aux assertions prononcées dans le langage ordinaire, mais un examen philosophique des conditions d'un discours empirique vrai qui donne une *priorité* au langage ordinaire – ou plutôt ne laisse en jeu que le langage ordinaire une fois que les prétentions des philosophes construisant des méta-langages artificiels ont été démolies. Le langage ordinaire, par une adéquation intime et ancienne au monde réel, offre les conditions d'une « phénoménologie linguistique » par lesquelles les distinctions courantes et les conditions d'application des concepts révèlent des caractéristiques du monde empirique qui demeureraient masquées par un langage « scolastique » qui n'aurait pour ambition que la rigueur logique du système philosophique<sup>26</sup>. Il s'agit donc justement d'une pensée éminemment empirique en ce qu'elle cherche à *découvrir* les distinctions conceptuelles pertinentes là où elles ont émergé spontanément, plutôt qu'à travers les besoins de cohérence interne du système de pensée du philosophe.

- 21 Le passage d'Austin auquel nous venons de renvoyer est justement celui que cite Hart au tout début du *Concept de droit*, où il annonce au lecteur qu'il conçoit son ouvrage comme un essai de « sociologie descriptive »<sup>27</sup>. Nous rejoindrions donc peut-être Thomas Nagel dans la remarque qu'il adresse à Lacey à propos de la vision sans doute trop réductrice de la philosophie austinienne qu'elle adopte dans ce livre<sup>28</sup>. Pour cette raison, l'analyse des idées de Hart paraît quelque peu faussée sur cette question. Par ailleurs, Lacey paraît parfaitement consciente de l'intérêt manifesté par la philosophie d'Oxford pour les empiristes anglais (p.142 & 225), et l'hostilité de cette forme pensée – proche d'une philosophie du *common sense* (p.143 & 212) – envers l'empirisme logique du Cercle de Vienne (p.139) ainsi qu'envers la théorie de la connaissance inspirée de Bertrand Russell (p.145). Lacey explique que l'un des tous premiers articles de Hart<sup>29</sup> constitue « une analyse critique de [cette] théorie de la connaissance de Russell d'un point de vue austinien » (c'est nous qui soulignons). Il est ainsi surprenant de noter que les idées d'Austin sont présentées dans d'autres passages (où il est spécifiquement question des insuffisances sociologiques des travaux de Hart) comme une question de pure analyse linguistique, ce qui n'aurait certainement pas fourni les instruments pour structurer une critique de la théorie de la connaissance de Russell si cela était véritablement le cas.
- 22 Il nous semble que le travail philosophique de Hart, notamment dans ses publications sur la période de 1947 à 1961 (c'est-à-dire de son retour à Oxford jusqu'à la publication du *Concept de droit*) porte sur les conditions de pensabilité du phénomène juridique, comme *phénomène empirique normatif*. Il cherche à surmonter les difficultés de la distinction de l'être et du devoir-être, et ainsi à concevoir l'objet-droit dans toute sa complexité. Les passages des carnets de brouillon du *Concept de droit* que Lacey met à notre disposition révèlent que Hart cherchait en effet à développer une conception normative du droit tout en définissant celui-ci comme un phénomène social empirique (p.192, 222-223 & 228). Ainsi, si Hart n'a pas entrepris de travail sociologique, il n'a certainement pas négligé le problème de l'empirie dans la science du droit. Ses travaux se situent tout simplement à un niveau d'analyse différent, et cherchent à examiner les conditions dans lesquelles il est possible de *concevoir* un phénomène empirique dont la spécificité est d'être normatif. Quoi que l'on pense du succès de son entreprise, il ne s'agit pas là d'une quête qui puisse être *logiquement* étayée par une enquête sociologique.
- 23 En outre, il n'apparaît pas clairement pourquoi Lacey estime que Wittgenstein aurait porté Hart dans un sens plus empirique qu'Austin. Malgré leurs différences certaines, Austin et Wittgenstein partagent certainement une vision des langages naturels comme profondément enracinés dans les pratiques sociales concrètes, et il ne nous semble pas que la distinction qu'elle cherche à établir entre ces auteurs vienne particulièrement étayer le reproche de défaut sociologique qu'elle fait à Hart. Non seulement les écrits d'Austin ne se contentent pas de collectionner les usages linguistiques, mais on ne trouve pas non plus chez Wittgenstein d'enquête sociologique du type de celles dont Lacey semble regretter l'absence chez Hart. Les deux auteurs ont une grande proximité en ce qu'ils étudient, non pas le phénomène du langage, mais les fondements du rapport vrai entre la pensée, la parole, et le monde externe<sup>30</sup>. La critique sociologique de Lacey est d'autant plus étrange qu'Hart développe une pensée très fortement institutionnaliste du droit comme phénomène social dont la norme ultime – la « règle de reconnaissance » – émerge spontanément de la pratique complexe et infiniment

nuancée des participants à cette forme de vie normative, qu'il s'agisse du simple citoyen, du juge ou du législateur. C'est justement à cet endroit que l'on peut ressentir l'influence de Wittgenstein. Ainsi, Lacey ne tire pas de conséquence substantielle du passage – très touchant – dans lequel elle décrit la découverte par Hart du *Cahier bleu* de Wittgenstein (p.140) (« c'était comme si les écailles m'étaient tombées des yeux », « Je suis resté debout toute la nuit ! Je suis resté debout toute la nuit ! Je ne peux penser à rien d'autre ! »). Elle relève même le fait que Hart parlait des *Recherches philosophiques* comme de « notre Bible ».

- 24 Lacey note ailleurs que les positivistes après Hart (dont Joseph Raz et Neil MacCormick) ont interprété ses idées dans le sens d'une théorie sociale et institutionnelle du droit (p. 217), et elle semble elle-même défendre ce point de vue dans une autre section (p.166). Or, ceci semble correspondre *précisément* à la dimension du phénomène juridique que Lacey semble supposer qu'une influence wittgensteinienne aurait fait ressortir (p.217). Non seulement on trouve bien une considération de l'enracinement institutionnel et social du phénomène juridique dans l'œuvre de Hart, mais elle y apparaît dans une forme qui pourrait justement laisser penser à l'influence de Wittgenstein, ou du moins n'être pas si catégoriquement incompatible avec celle-ci.
- 25 En fin de compte, peut-être aurait-il suffi de formuler cette critique de la philosophie hartienne simplement d'un point de vue sociologique, sans chercher à les faire reposer sur une distinction entre les philosophies d'Austin et de Wittgenstein qui – toute réelle qu'elle est – ne vient pas véritablement en aide de cette ligne de critique particulière. Ces divergences de lecture et ces débats ne sont néanmoins que le fruit de la richesse de la pensée juridique de Hart, et c'est justement parce qu'elle parvient à croiser une solide analyse doctrinale de ses travaux avec un récit de vie romancé et passionnant que l'ouvrage de Nicola Lacey a rencontré un tel succès. Quelles que puissent être les divergences d'interprétation de l'œuvre de Hart que pourra susciter cette biographie, la discussion devra désormais tenir compte des nombreux éléments nouveaux que Lacey apporte au débat.

---

## NOTES

1. Nous tenons à remercier chaleureusement Quentin Epron, Jonathan Sellam, et Delphine Moraldo pour la pertinence de leurs remarques.
2. Toh, K., « Four Neglected Prescriptions of Hartian Legal Philosophy », 2013, *manuscript non publié*, consultable en ligne, p.2
3. Hart, H.L.A., *The Concept of Law* (Oxford : Clarendon Press, 1961, 3e éd. 2012); *Le Concept de droit* (Bruxelles: Facultés universitaires de Saint-Louis, 2e éd., 2005, trad. M. Van de Kerchove).
4. Hart, J.F., *The British Police* (London : Allen & Unwin, 1951)
5. Cette collaboration déboucha sur un article par chacun portant sur le thème de la responsabilité individuelle : Austin, J.L., « A Plea for Excuses », *Philosophical Papers* (Oxford : OUP, 1961) ; Hart, H.L.A., « the Ascription of Responsibility and Rights », *Proceedings of the Aristotelian Society* (1949) vol. 49, p.171.
6. Austin, J.L., *How to Do Things With Words* (Oxford: OUP, 1962)

7. Hart, H.L.A. & Honoré, A.M., *Causation in the Law* (Oxford : Clarendon Press, 1959, 2<sup>e</sup> éd. 1986)
8. Hart, H.L.A., *The Concept of Law*, *op.cit.*
9. Hart, H.L.A., *Punishment and Responsibility* (Oxford: OUP, 1968, 2<sup>e</sup> éd. 2008)
10. Hart, H.L.A., *Law, Liberty, and Morality* (Oxford: OUP, 1963)
11. Hart, H.L.A., *Essays in Jurisprudence and Philosophy* (Oxford: Clarendon Press, 1983)
12. Hart, H.L.A., *Essays on Bentham* (Oxford: OUP, 1982)
13. Voir par exemple la recension du philosophe Thomas Nagel : « The Central Questions », *The London Review of Books*, 3 février 2005. Cet article a fait l'objet d'une réponse de Joanna Ryan, la fille de Hart, ainsi que des philosophes Simon Blackburn et Jeremy Waldron: « Central Questions », *The London Review of Books*, 17 février 2005.
14. MacCormick, N., *H.L.A. Hart* (Stanford : Stanford University Press, 1981, 2<sup>e</sup> éd. 2008), p.4
15. Kelsen, H., *Théorie Pure du Droit* (Paris : Bruylant L.G.D.J., 1999, 2<sup>e</sup> éd. 1962, trad. C. Eisenmann), pp.9-18 ; il nous semble qu'il n'y a rien dans ce brillant ouvrage qui ne soit contenu en germe dans ces premières pages. Il s'agit là d'une démarche *fondamentalement* différente de la construction de ses hypothèses de travail par Hart.
16. Hart, H.L.A., « Lon L. Fuller: The Morality of Law », *Essays in Jurisprudence and Philosophy*, *op.cit.*, p.363
17. Hart, H.L.A., « Postscript », *The Concept of Law*, *op.cit.*, p.239
18. Voir par exemple : Shapiro, S., « H.L.A. Hart », in : Martinich, A.P., & Sosa, D. (éds.), *Blackwell Companion to Analytic Philosophy*, p.170
19. Il s'agit là d'un point sur lequel semble également insister Gerald Postema lorsqu'il évoque l'« humanisme » de Hart qui le porte à rejeter toute conception réductrice du phénomène juridique : Postema, G., « Hart's Critical Positivism », in : *Legal Philosophy in the Twentieth Century* (New York: Springer 2011), p.267 & 280
20. Hart, H.L.A., « Philosophy of Law and Jurisprudence in Britain (1945-1952) », *The American Journal of Comparative Law* (1953) vol.2, p.357
21. Il suffit de consulter l'index du *Concept de droit*, par exemple, pour voir que le nom d'Aristote apparaît aussi souvent que celui d'Alf Ross, et plus souvent que des auteurs comme Hägerström, Salmond, Kantorowicz, ou Olivecrona.
22. Voir par exemple : Finnis, J., *Natural Law and Natural Rights* (Oxford : OUP, 1980, 2<sup>e</sup> éd. 2011), pp.9-18. Lacey soulève elle-même ce point dans les papiers de Hart, sans toutefois en tirer de conséquences (p.351).
23. Hart, H.L.A., « Introduction », in : Perelman, C., *The Idea of Justice and the Problem of Argument* (London: Routledge & Kegan Paul, 1963), p.vii & xi. Finnis révèle également que Hart s'intéressait de près aux travaux de Perelman et lui avait prêté son exemplaire de la *Théorie de l'argumentation* lorsqu'il avait commissionné l'ouvrage *Natural Law and Natural Rights* (*Ibid.*, p.415).
24. Voir par exemple : Descombes, V., *Le raisonnement de l'ours* (Paris : Seuil, 2007), p.13. Descombes note dans ce passage le lien de filiation qui existerait même entre Aristote et la philosophie du langage ordinaire.
25. Voir notamment : Austin, J.L., *Sense and Sensibilia* (Oxford : Clarendon Press, 1962) ; publié à titre posthume.
26. Austin, J.L., « A Plea for Excuses », *Philosophical Papers* (Oxford : Clarendon Press, 1961), p.130
27. Hart, H.L.A., *The Concept of Law*, *op.cit.*, p.14
28. Nagel, T., « The Central Questions », *op.cit.* Nous ne comprenons pas bien le ton véhément avec lequel Nagel adresse cette critique à Lacey.
29. Hart, H.L.A., « Is There Knowledge by Acquaintance ? », *Proceedings of the Aristotelian Society* (1949) *Supplementary Volume* 23, p.69
30. Voir dans ce sens : Laugier, S., *Du réel à l'ordinaire* (Paris : Vrin, 1999, coll. Problèmes & controverses), p.108

---

AUTEUR

**GREGORY BLIGH**

Doctorant en philosophie du droit à l'Institut Michel Villey (Université Paris II Panthéon-Assas)